

Santé au travail et contexte administratif

Gestion des incapacités de travail au sein de l'Etat de Vaud

Matthieu Reymond

*responsable du secteur Case management
Service du Personnel de l'Etat de Vaud*

COPER DFJC 13.12.2013

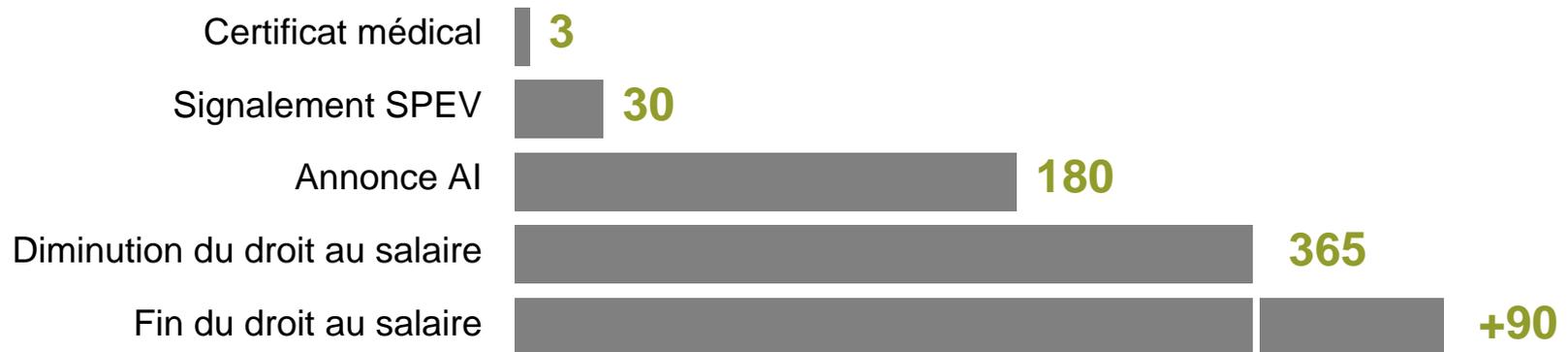
Systeme de l'Etat de Vaud



*Un mouvement à
la Philippe
Dufour, complexe
et unique*

- Pas d'assurance perte de gain
- Prestations et conditions régies par une loi spécifique
- Intervention de la caisse de pension pour des prestations d'invalidités spécifiques

Délai(s) et absence



30 jours d'absence?

Annonce de situation au SPEV et à l'UST

Objectif:

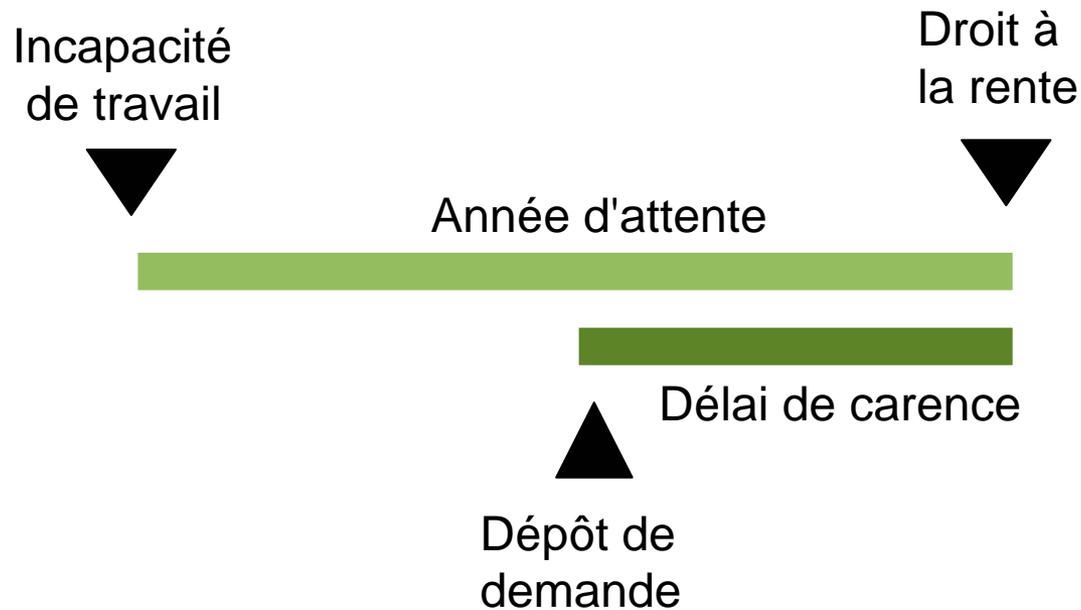
- Prise en charge spécifique pour favoriser le retour en emploi et/ou les solutions de réinsertion possibles
- Orientation du service sur le pronostic de retour et les adaptations du poste

Mon revenu est-il assuré?

- **365 jours à 100%**
 - **90 jours supplémentaires à 80%**
- > Attention, subtilités dans le calcul!

Impliquer l'Assurance Invalidité?

Annonce après 6 mois nécessaire



Impliquer l'Assurance Invalidité?

Exemple de dépôt tardif

Incapacité
de travail



Année d'attente

Droit à
la rente



Délai de carence



Dépôt de
demande

Impliquer l'Assurance Invalidité?

L'Assurance INVALIDITE porte mal son nom

- > Objectif : éviter l'invalidité, soutenir l'employabilité
- > Nombreuses mesures possibles

Droit au salaire, et après ?

**L'échéance du droit au salaire n'est pas la fin de l'indemnisation.
C'est la fin de l'indemnisation par l'employeur**

> La CPEV prend le relais. Les conditions et les calculs sont alors ceux de la caisse. Cette situation est particulière est spécifique de notre administration

> Dans les cas LAA c'est l'assureur qui prend le relais

Conflit et incapacité de travail?

Les conflits peuvent naître sur la place de travail et altérer la santé

- > Résolution sur deux plans. La santé mais aussi les sources de conflits
- > L'employeur est concerné par la résolution de conflit

Reprendre son activité?

Si l'absence intervient souvent brutalement, le retour en emploi se fait souvent progressivement

La clé est de maintenir un lien avec l'employeur

Des solutions créatives et adaptées existent

Perdre son contrat?

La résiliation au motif de l'incapacité est exclue, la résiliation sans motif également

L'invalidité définitive entraîne de facto l'extinction du contrat
> subtilité pour les invalidités partielles

Conclusion; questions

